

pital de Pont-de-Veyle ; comme tant d'autres enfin qui sont libérés de leurs maux après qu'ils ont rejoint leur chez eux.

Il n'y a donc jamais lieu de désespérer, puisque bien souvent le miracle se produit quand on ne l'attend plus.

Dans tous les cas, ce n'est pas en vain que l'on consent aux tortures du trajet de Lourdes. L'on pourrait croire que ces gens qui partent dans le même état qu'ils sont venus ainsi, car à défaut d'un allègement corporel la Vierge accorde presque toujours la patience et la résignation à supporter ses maux. Le déplacement est, d'une façon ou d'une autre, payé.

Nous voulons raisonner et notre pauvre entendement est si borné ! nous ne voulons voir à Lourdes que du palpable et du visible ! A cette heure où j'étais tenté de reprocher à Notre-Dame de ne pas guérir tant de malheureux, elle s'occupait certainement de chacun d'eux, agissant au mieux de ses intérêts, sachant que si un tel redevenait valide il perdrait par des sottises le bénéfice assuré de ses souffrances — et, dans bien des cas elle sauve l'âme au détriment du corps, qui, s'il recouvrait la santé, devrait bien encore, d'ailleurs, retomber malade, ne fût-ce qu'une fois encore, pour mourir.

Enfin, sur ces champs catalauniques de la terre et du ciel, sur ce champ de bataille où il n'y a pas de cadavres mais seulement des blessés, dans cette lutte que nous engageons, à coups de prières, contre un Dieu qui résiste et qui, pour des motifs que nous n'avons pas à connaître, refuse de se rendre, que deviendrait le mérite de la foi si nous ne comptions que des succès ?

J. K. HUYSMANS.

Avantages spirituels offerts à nos abonnés.

1. Ils ont part à une messe célébrée chaque semaine, soit 52 Messes par an, à leurs intentions, pour les vivants et pour les défunts. Ils participent, en outre, à toutes les prières et bonnes œuvres de la Communauté du T. S. Sacrement.
2. Ils ont part, après leur mort, à un Service solennel, célébré chaque année, à perpétuité, dans le cours de novembre.
3. Nos abonnés ont le mérite de soutenir l'Œuvre de l'Exposition perpétuelle du Très Saint Sacrement dans notre Sanctuaire.